

CTM du 8 novembre 2022 Dernier CTM! Rendez-vous en CSA-M...

Au menu de ce comité technique ministériel, l'approbation des procès-verbaux de neuf CTM antérieurs et quatre points pour avis :

- Projet d'arrêté relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation des agents relevant des MTECT MTE SEM,
- projets de décrets portant création des corps des personnels d'exploitation de VNF et des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,
- projet de décret portant convention type de mise à disposition des services de l'Etat chargés de la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023,
- Projet de décret portant création d'une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants relevant du ministère chargé de la mer affectés au sein des lycées professionnels maritimes et projet d'arrêté pris en application de ce décret,

A l'occasion de ce comité technique ministériel, dernier de la mandature 2018 – 2022, la FSU a choisi, dans sa déclaration liminaire, de dresser un court bilan de ces quatre années marquées par l'austérité des moyens de notre pôle ministériel, les restructurations et leurs conséquences sur les conditions de vie au travail, et les rémunérations en berne.

Voir la <u>déclaration liminaire</u> lue en entrée de CTM.

Préalablement à la tenue de cette instance, la FSU s'est associée à la CGT et à FO qui avait organisé un rassemblement pour demander le retrait du point relatif aux évolutions statutaires des personnels d'exploitation.

Pour la FSU, les textes présentés soulèvent le rejet des personnels concernés et nécessitent des discussions complémentaires avec les représentants des personnels avant d'être soumis pour avis au CTM.

Devant notre insistance commune, après avoir pris l'attache du cabinet du ministre, le secrétaire général du pôle ministériel a retiré ce point de l'ordre du jour, de nouveaux échanges avec les organisations syndicales devant avoir lieu avant une nouvelle présentation en CSA ministériel à échéance du 1^{er} trimestre 2023.

Aux questions d'actualité des organisations syndicales, le secrétaire général a répondu :

- Avoir pris conscience des effets collatéraux sur le paiement des ISS 2020 et qu'il n'y aura pas d'obstacle à établir des attestations de revenu exceptionnel à produire auprès de l'administration fiscale. Il appartient cependant aux intéressé.es de se signaler et aux organisations syndicales de relayer ces demandes. Les établissements publics comme les services disposeront des crédits nécessaires au paiement des ISS 2020.
- Concernant la répartition par mission du schéma d'emplois 2023, les missions relatives à l'énergie et aux risques sont prioritaires, la stabilité des effectifs sur la mission transport est confirmée. Nous n'en saurons pas plus : les dialogues de gestion avec les préfets de région sont en cours!

- Concernant notre incise sur la revue des missions, le secrétaire général confirme les propos du ministre lors du CTM Budgétaire, à savoir : pas de nouvelle réorganisation engagée à son initiative et pour le moins, le ralentissent du rythme des réorganisations.
- Sur le recours aux cabinets de conseil, il informe avoir demandé aux directeurs d'administration de respecter une cible de 15% de baisse des commandes. Il indique par ailleurs qu'un jaune budgétaire est consacré au recours aux conseils extérieurs et que la Cour des Comptes a engagé une enquête sur ce sujet.
- Sur la fermeture des sites de La Défense et de St Germain le 31 octobre dans le cadre d'une expérimentation liée au plan de sobriété, fermeture décidée tardivement contre l'avis des représentants des personnels d'administration centrale, de premiers résultats montrent une économie d'énergie de l'ordre de 26% par rapport à un jour moyen de la même période, malgré la douceur exceptionnelle des températures extérieures. Une nouvelle expérimentation est envisagée par l'administration dans une période plus froide.

Si la FSU comprend le principe de l'expérimentation, elle estime que dans ces conditions aussi tardives les ministres doivent se donner les moyens de la mener en accordant aux agent.es des congés exceptionnels. La FSU affirme que le recours au télétravail dans ces conditions n'est pas acceptable : il est source d'inéquité entre agent.es, car certain.es peuvent télétravailler et d'autres pas et ce télétravail induit un transfert de charge sur les agent.es qui télétravaillent.

- Sur le quasi statut des agences de l'eau, le DRH nous répond avoir reçu les éléments des directeurs d'agence, ceux-ci étant en cours d'analyse par les services du DRH.
- Le secrétaire général note que le plan de requalification sera l'un des points de discussion du prochain agenda social. Concernant plus spécifiquement la requalification des ETST (Experts techniques des services techniques) et des dessinateurs, le DRH espère aboutir avant la fin de l'année!
- Sur notre interpellation quant à la non application du forfait mobilité durable dans les lycées professionnels maritimes, le DRH nous répond qu'il existe une vraie difficulté dans un établissement, liée à l'organisation interne du lycée et que ses services s'en occupent.

Projet d'arrêté relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation des agents relevant des MTECT - MTE - SEM

Ce texte réglementaire arrive tardivement au regard d'élections prévues du 1^{er} au 8 décembre. Mais fort heureusement au regard de la complexité du mode de scrutin électronique, le processus est largement enclenché et décliné au sein des services et établissements publics.

Une bascule d'électeurs est intervenue tardivement, décidée unilatéralement entre le MASA et le MTECT-MTE-SEM, concernant les professeurs titulaires de lycées maritimes, lesquels sont pourtant sous statut géré par le MASA. Cette bascule est contestée par nos camarades FSU du MASA. En solidarité avec ceux-ci, la FSU Ecologie a voté contre ce projet d'arrêté.



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Projet de décret portant convention type de mise à disposition des services de l'Etat chargés de la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023

Le document en question n'appelle pas de remarque particulière, le MTECT-MTE-SEM étant beaucoup plus faiblement impacté par ce transfert aux régions que le MASA.

Nous retenons que les agent.es concerné.es dans les DDT-M vont continuer à assurer la mission durant un an, mais pour le compte des régions ; à l'issue, le transfert fera l'objet d'une compensation financière des effectifs, lesquels ne seront pas transférés.

L'ensemble du transfert de gestion du FEADER est couvert par un <u>arrêté de restructuration</u> en date du 24 août 2022 qui précise les services dans son champ d'application.

Le matin même, la FSU du MASA s'était prononcée contre ce projet de texte, pour exprimer son opposition à la réforme. La FSU n'ayant qu'une voix, la FSU Ecologie a fait de même !

Projet de décret portant création d'une prime d'équipement informatique allouée aux personnels enseignants relevant du ministère chargé de la mer affectés au sein des lycées professionnels maritimes et projet d'arrêté pris en application de ce décret

Il s'agit d'une mesure d'équité pour les enseignants contractuels des lycées professionnels maritimes vis-à-vis de leurs collègues enseignants titulaires!

Ces personnels vont enfin pouvoir percevoir cette prime et toucher un rattrapage au $\mathbf{1}^{er}$ janvier 2021. Son paiement devrait intervenir au $\mathbf{1}^{er}$ trimestre 2023.

Bien évidemment, la FSU s'est prononcée favorablement!



Par ailleurs, la FSU a interpellé l'administration sur le non-paiement de la prime d'attractivité pour ces mêmes personnels. L'administration, en réponse, nous informe de la régularisation à venir début 2023 également, les problèmes internes à l'administration étant résolus (vacance de poste) et ce sujet devenant prioritaire pour la nouvelle titulaire du poste.

Un combat gagné grâce au travail et à la ténacité de l'équipe FSU!



Sne-FSU / SNUitam-FSU

104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

